



DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Sophie Perras, chef de service intérimaire Soutien RH à la gestion des maladies infectieuses (SRHGMI)

DATE : 27 octobre 2022

OBJET : **RAPPEL PROCÉDURE EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CONTACT AVEC UN CAS DE COVID-19 CONFIRMÉ**

Avec l'arrivée de l'automne et la recrudescence des cas de COVID-19, nous souhaitons vous rappeler la procédure à suivre en cas de symptômes ou de contact avec un cas de COVID-19 confirmé.

Les étapes obligatoires à suivre chronologiquement sont :

1. Remplir le [formulaire](#) de déclaration au Service de soutien RH à la gestion des maladies infectieuses. Cette procédure est valable pour tout le personnel, les stagiaires et les médecins.
2. Suivre les recommandations émises suite au remplissage du formulaire (retrait ou non et dépistage ou non).
3. Si requis, prendre un rendez-vous sur [Clic Santé](#) ou au 1 888 222-5075 pour votre dépistage.

* Les conclusions du formulaire indiquent à l'employé si un dépistage est requis et si un retrait du travail est nécessaire pour le dépistage.

**Notez que les tests passés à la maison ne sont pas acceptés pour bénéficier de la rémunération associée au code COV19. Un test en clinique doit obligatoirement être fait pour considérer un employé comme étant positif à la COVID19.

À la réception du formulaire de déclaration au Service de soutien RH à la gestion des maladies infectieuses, l'équipe SRHGMI s'assure du suivi des résultats et poursuit le traitement du dossier de l'employé. Sans formulaire rempli, le SRHGMI n'aura aucune façon de savoir si l'employé s'est fait dépister. Ce processus permet de s'assurer de la protection des employés et d'assurer la gestion de la présence au travail.

Pour connaître la procédure complète du traitement d'un dossier par l'équipe de SRHGMI, [cliquez ici](#) et pour plus d'informations concernant la gestion des travailleurs de la santé exposés ou diagnostiqués positifs à la COVID-19 consultez la section de la PCI : [Gestion des travailleurs de la santé](#). Pour toutes questions concernant la gestion des travailleurs de la santé et la COVID19 : covid-19.ssme.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca

Où trouver le formulaire de déclaration et toutes les informations, voici le chemin (à garder à proximité pour référence future) :

<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/>

- ☞ Employés et Partenaires (coin supérieur droit de la page d'accueil)
- ☞ Dépistage des travailleurs du réseau de la santé (encadré orange)
- ☞ Dépistage du travailleur de la santé

Lien direct : <https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/covid-19-employes/depistage-du-personnel/>

Merci pour votre précieuse collaboration!